

Point 10.1 de l'ordre du jour : actualisation des activités finales du PIP3 (2022-2023) et du Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire

Objet du document

1. Rendre des comptes sur l'actualisation des activités du PIP3 (2022-2023)
2. Informer les Membres de l'avancée du Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire 2022-2023

Contexte

Actualisation du PIP3

3. En 2021, la 30^e Conférence du PROE a approuvé le troisième Plan de mise en œuvre des performances (PIP3) pour la période 2022-2023.
4. Le PIP3 a été actualisé afin de prendre en compte les initiatives nouvellement financées qui ont été approuvées après la 13^e Conférence du PROE, associées au budget supplémentaire pour 2023. Des exemples de ces initiatives sont donnés ci-dessous ; de plus amples informations sont présentes dans le document DT/Ann.1 :
 - gestion écosystémique climatiquement rationnelle dans la province de Ra (Fidji), financée par le programme UE-ACP-PEID Pacific BioScapes ;
 - élaboration de cours sur la communication et la facilitation du financement de l'action climatique, organisation et coordination de formations pour le Réseau des conseillers et conseillères en financement climatique, hébergement via la plateforme d'apprentissage en ligne du Centre océanique sur les changements climatiques ;
 - élaboration de directives régionales pour le tourisme marin en collaboration avec l'Organisation régionale du tourisme du Pacifique Sud, grâce au financement du programme Pacific BioScapes ; d'autres activités seront conçues par le biais du Service régional d'appui à la lutte contre les espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS) ;
 - mise en œuvre du Système régional de gestion des déchets dans certains pays, nouveaux accords de financement dans le cadre du Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique (POLP) ;
 - table ronde pour un Pacifique plus propre ; aide à la mise en œuvre du Système régional de surveillance des déchets dans certains pays ;
 - renforcement des capacités sur l'utilisation des outils et des données géospatiales pour l'évaluation environnementale, la planification et la production de rapports ;
 - établissement de partenariats entre les différents programmes (Gouvernance et surveillance environnementales, Déchets, Résilience face aux changements climatiques, Écosystèmes insulaires et océaniques) pour convertir les données essentielles du PROE en données d'information géographique pour les pays insulaires du Pacifique (EMG) ; mise en œuvre de la phase 3 du projet ACP-MEA ;

- financement irlandais ;
- mise en œuvre du Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire ;
- numérisation des informations et des technologies ;
- mise en œuvre de la Stratégie en matière de ressources humaines ;
- accord de subvention PROE-MAEC 2021-2025 76930 ;
- nouvel accord de partenariat décennal PROE-MAEC 2021-2031.

Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire (CPSPT)

5. En 2010, la deuxième Réunion du Conseil exécutif a approuvé la mise en œuvre de la démarche CPSPT pour cinq Membres des îles du Pacifique : Îles Marshall, Îles Salomon, Palaos, Samoa et Vanuatu. De plus, la Réunion du Conseil exécutif a approuvé le traitement de ce cadre en tant que cadre de partenariat stratégique de haut niveau, visant à fournir des orientations pratiques et convenablement ciblées à l'appui donné par le Secrétariat aux États et territoires insulaires océaniques et à ses interactions avec eux.
6. Ce cadre a été harmonisé sur le calendrier du PIP (pour la période actuelle, il s'agit du PIP 2022-2023). Les Cadres de partenariat stratégique par pays et par territoire approuvés au cours de la période actuelle seront décrits en annexe au PIP3.
7. En 2021, la démarche CPSPT a été lancée aux Îles Marshall, aux Îles Salomon, aux Palaos, au Samoa et à Vanuatu ; chacun de ces pays en est à différents stades. La pandémie de COVID-19 a freiné la progression de ce programme. Du fait de la fermeture des frontières, les concertations ont été menées en ligne. Maintenant que les frontières ont recommencé à s'ouvrir dans la région, la possibilité de reprendre les concertations en présentiel à la fin 2022 est envisagée.
8. Les États fédérés de Micronésie et les Tokélaou ont exprimé le désir de lancer la démarche CPSPT pour leur pays respectif ; de premières discussions ont commencé.
9. Le Secrétariat se félicite de l'intérêt affiché par ces Membres des îles du Pacifique désireux de se lancer dans la démarche CPSPT.

Recommandation

10. Le Conseil exécutif est invité lors de la réunion à :
 - 1) approuver l'actualisation des activités du PIP3 (2022-2023) ;
 - 2) prendre acte de l'actualisation du Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire 2022-2023.

Dimanche 3 avril 2022